

RÔLE DU SERVICE DE GARDE CONCERNANT LES MESURES PRÉVENTIVES ET LES PROCÉDURES D'ÉVACUATION

<u>Conformément à l'article 90 du Règlement sur les Services de garde éducatifs à l'enfance</u>, la responsable d'un service de garde en milieu familial doit prévoir des procédures d'évacuation auxquelles elle doit se conformer en cas d'urgence.

La responsable d'un service de garde en milieu familial a l'obligation d'organiser des exercices d'évacuation chaque fois qu'elle accueille un nouvel enfant ou au moins une fois tous les six (6) mois. La répétition de ces exercices est essentielle, peu importe l'âge des enfants, car elle permet une meilleure connaissance des procédures par les enfants et par les adultes placés en situation d'urgence. De plus, l'arrivée d'un nouvel enfant peut nécessiter des modifications à la procédure établie (par exemple : l'ajout d'un poupon ou l'arrivée d'un enfant handicapé).

Le Bureau coordonnateur, de par son rôle de soutien, peut aider la responsable à élaborer ces procédures et à mettre en pratique des mesures de prévention.

<u>Vous trouverez ci-joint</u>:

- les procédures d'évacuation en cas d'urgence;
- les procédures d'évacuation suggérées;
- les exercices d'évacuation suggérés;
- un rappel des mesures préventives.

Procédures d'évacuation en cas d'urgence

- Établir les procédures que vous prévoyez en cas d'urgence.
- Établir des consignes d'urgence (exemple : regrouper tous les enfants et sortir deux (2) par deux (2).
- Disposer du matériel nécessaire en cas d'urgence : une lampe de poche, des couvertures, etc.
- Garder toujours ce matériel à la portée de la main.
- Déterminer un lieu de ralliement facilement accessible où les enfants pourront se réfugier en toute sécurité après l'évacuation.
- Faire connaître ce lieu à toutes les personnes de la résidence (enfants gardés et autres occupants) et aux personnes remplaçantes.
- S'assurer d'avoir accès en tout temps à ce lieu de ralliement.
- S'assurer que ce lieu est facilement repérable en hiver comme en été.
- Si ce lieu est sous clé, s'assurer que vous avez la clé à la portée de la main.
- S'assurer qu'un téléphone est disponible pour appeler au secours ou informer les parents.
- Faire connaître aux parents le lieu de ralliement en cas d'urgence.

Procédures d'évacuation suggérées

- Garder son calme.
- Alerter les enfants et les autres occupants et évacuer les lieux le plus rapidement possible.
- **Vérifier** si les portes sont chaudes avant de les ouvrir. Si tel est le cas, sortir par une autre issue.
- S'assurer de la **sécurité des enfants** et ne prendre aucun risque inutile.
- Ne pas perdre de temps à récupérer des vêtements ou des objets de valeur.
- Durant l'évacuation, **refermer** les portes derrière soi afin de réduire les courants d'air.
- Si la chaleur augmente et que les flammes et la fumée se propagent rapidement, faire **ramper** les enfants et couvrir leurs yeux et leur nez d'une serviette ou d'un chiffon mouillé.
- Si vos vêtements ou ceux d'un enfant s'enflammaient, pratiquer la technique : s'arrêter, se jeter et rouler par terre puis étouffer les flammes à l'aide d'une couverture ou d'un manteau.
- Veillez à ce que tous les occupants aient été évacués (enfants gardés et autres occupants).
- Ne retournez pas sur les lieux de l'incendie sous aucun prétexte et s'assurer que les enfants en fassent autant.
- Se rendre au **lieu de ralliement** prévu et s'assurer que les enfants y sont tous en sécurité et en santé.
- Si ce n'est pas déjà fait, aviser le Service d'urgence ou d'incendie.

Exercices d'évacuation suggérés

Exercices préparatoires

- ◆ Donner l'occasion aux enfants de se familiariser avec la tonalité d'un détecteur de fumée. Ex. : Demander aux enfants : -Où est le détecteur? Le faire trouver. –Quel bruit fait-il? Laissez imiter. –À quoi ça sert? À nous avertir s'il y a de la fumée ou du feu.
- ◆ Transmettre clairement vos consignes aux enfants et leur rappeler, à l'occasion, l'attitude et les mesures à adopter en cas d'incendie, sans pour autant les effrayer. Ex.: Rester calme, sortir tout de suite, se rendre au point de rassemblement. Expliquer aux enfants (plus vieux): -Ne jamais se cacher même si on a peur, il faut se sauver. S'il y a beaucoup de fumée, on sort en marchant à quatre pattes. -Si la porte est chaude, on ne l'ouvre pas et on va à la fenêtre pour que quelqu'un nous voit. -Si nos vêtements prennent en feu, on se roule par terre et on cache sa figure dans ses mains pour se protéger.
- Vérifier les connaissances des enfants en matière d'incendie et les compléter par un apprentissage actif et participatif. Ex. : Faite partir le détecteur. Plus on pratique, plus on devient bon!
- Informer les parents des consignes et des notions inculquées aux enfants.
- Prévoir des scénarios appropriés à des situations données applicables à différents moments. Ex.: -Que feriez-vous si un incendie se déclarait dans la cuisine pendant que deux enfants dorment à l'étage et deux autres s'amusent au sous-sol? -Si le feu éclate au sous-sol et que tous le enfants sont au rez-de-chaussée, que faites-vous?
- Présenter aux enfants des illustrations du plan des pièces et des sorties de la maison (portes et fenêtres) afin de les familiariser avec les lieux.

Exercice d'évacuation

Il est inutile de provoquer un effet de surprise. Aviser les enfants de la tenue d'un exercice d'évacuation durant la journée. Veillez à ce que l'on procède avec tout le sérieux relié à une situation réelle.

- Simuler une alerte d'incendie (au moins une fois par six (6) mois ou à l'arrivée de chaque nouvel enfant) et procéder à un exercice d'évacuation complet.
- S'assurer que tous les occupants de la maison participent à l'exercice.
- S'exercer à faire sortir les enfants de la maison en groupe et en rampant.
- Pratiquer avec les enfants la technique « **S'arrêter, se jeter et se rouler par terre** » les mains sur la tête, pour étouffer les flammes lorsque les vêtements s'enflamment.
- Se rendre au lieu de ralliement.

Rappel des mesures préventives

- Installer des détecteurs de fumée à chaque étage et les vérifier au moins une (1) fois par mois.
- Installer un ou des extincteurs portatifs conformes au règlement, procéder aux vérifications requises par le manufacturier et s'assurer que tous les adultes en connaissent le mode d'emploi.
- S'assurer que tous les **mécanismes de verrouillage** des issues soient connus de toutes les personnes qui peuvent aider en cas d'urgence.
- Vérifier les installations de chauffage au moins une (1) fois l'an ; nettoyer régulièrement les conduits d'air et les cheminées.
- Éviter de surcharger les **prises de courant** et vérifier l'état des **appareils électriques**.
- Ne pas laisser de **produits inflammables** ou tout autre objet près d'une source de chaleur vive ou de radiateurs.
- Empêcher l'accès des enfants aux foyers, cuisinières et chauffe-eau.
- Ranger les **briquets** et les **allumettes** hors de la portée des enfants et leur rappeler de vous les remettre s'ils en trouvent.
- Ranger à la portée de la main le matériel nécessaire en cas d'urgence : la trousse de premiers soins (hors de la portée des enfants), la lampe de poche, les couvertures, etc.
- Être équipé d'un éclairage d'urgence en cas de panne de courant.
- Prévoir du matériel pouvant assurer le sauvetage des poupons ou des enfants handicapés (grands paniers, couvertures).

La personne responsable doit détenir le pouvoir de décision pour l'application des mesures d'urgence. Elle doit être capable de prendre des décisions rapidement et de rester calme. Les tâches des autres occupants doivent être également bien définies.

Tel que prévu au *Règlement sur les Services de garde éducatifs à l'enfance*, procéder à un **exercice d'évacuation au moins une (1) fois par six (6) mois**, ou si on accueille un **nouvel enfant**.

S'assurer que la remplaçante, les occupants, ainsi que la personne qui vous assiste, s'il y a lieu, connaissent les procédures d'évacuation et le numéro de téléphone du Service d'incendie ou d'urgence. Ces numéros doivent être affichés à proximité du téléphone. Affichez vos procédures.

Remettre une copie au BC

Procédures d'évacuation en cas d'urgence

Quelles procédures avez-vous prévues en cas d'urgence? Faites-en la description.
Quelles consignes avez-vous établies et de quelle façon allez-vous en informer les enfants et les parents?
De quel matériel disposez-vous en cas d'urgence et comment comptez-vous l'utiliser? Décrivez.

VERSO

Plan d'évacuation

Veuillez faire le plan d'évacuation de votre demeure en indiquant bien les sorties et le trajet emprunté.